

THE CONVERSATION

L'expertise universitaire, l'exigence journalistique

Ça sent le gaz pour la méthanisation en France ?

10 novembre 2016, 20:41 CET



Le fumier d'élevage, l'une des matières premières du processus de méthanisation. stanze/Flickr, CC BY

Auteur



François Raulin

Ingénieur de recherche à l'Institut du développement territorial (IDÉT),
Laboratoire Métis, École de Management de Normandie – UGEI

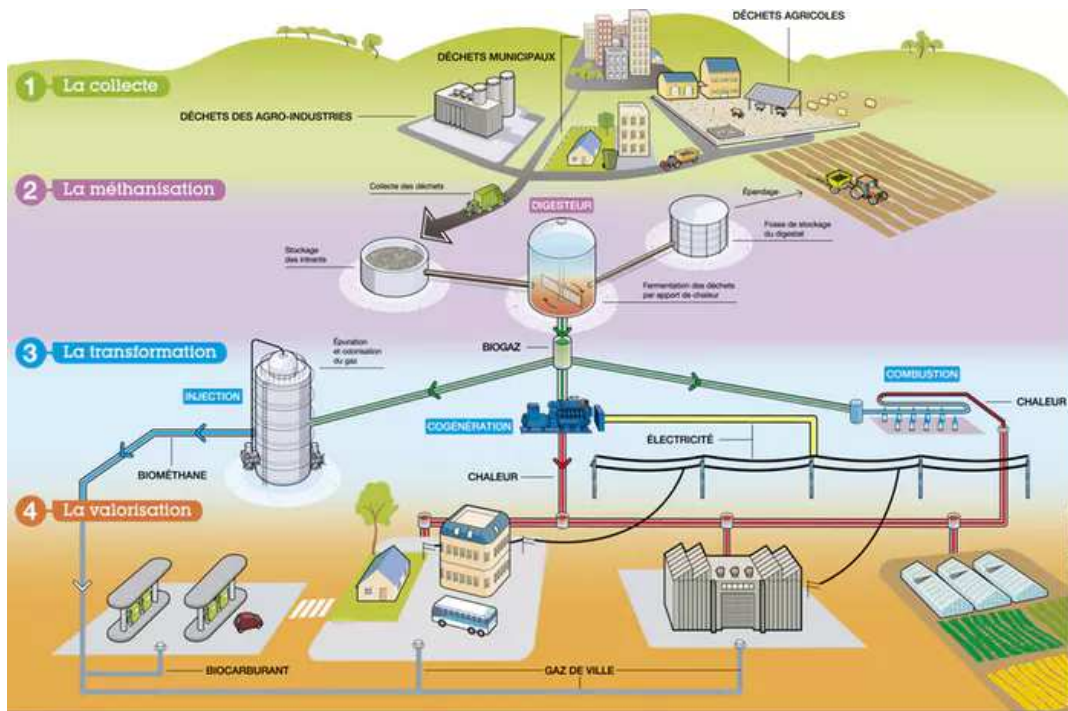
C'est la priorité de la transition énergétique : réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dont la concentration dans l'atmosphère constitue l'une des causes du réchauffement climatique.

Pour y parvenir, la France s'est fixée des objectifs ambitieux qui prévoient notamment le développement des énergies renouvelables. Des objectifs trop ambitieux ? Selon un récent rapport de l'Assemblée nationale, la France accumule en effet un réel retard en la matière.

Et parmi ces énergies « vertes », la méthanisation – qui permet de produire du gaz convertible en énergie (biogaz) et du compost à partir de déchets organiques – est tout particulièrement à la peine. Le rapport souligne ainsi « qu'il faut multiplier par quatre la puissance installée d'ici 2020 » afin de respecter les objectifs de la loi relative à la transition énergétique.

En 2014, Ségolène Royal annonçait le développement prochain de 1 500 installations d'unités de méthanisation d'ici à 2017 ; mais compte tenu du retard accumulé en 2014 et 2015, ces objectifs paraissent inatteignables, à moins d'augmenter sensiblement le rythme des installations, d'après une étude du cabinet Xerfi.

Comment expliquer une telle situation ? Pourquoi la méthanisation ne décolle-t-elle pas en France ?



Le cycle de la méthanisation. Ministère de l'Environnement

Passer les vitesses avec le frein à main enclenché

En 2013, la France affichait une production de biogaz en énergie primaire de l'ordre de 465 ktep (kilotonne d'équivalent pétrole) ; soit dix fois moins que le gisement des déchets mobilisables pour la méthanisation d'ici à 2030 !

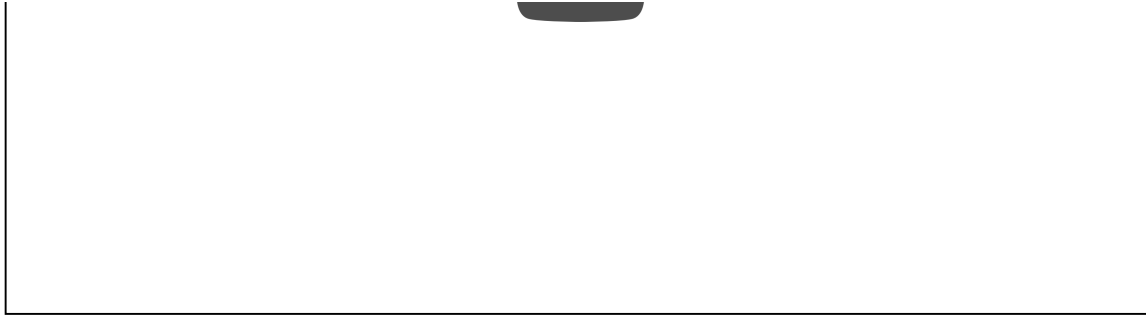
Le baromètre d'EurObserv'ER, l'Observatoire européen des énergies renouvelables, estime que la France et le Royaume-Uni sont les pays parmi les plus prometteurs en matière de biogaz, en raison de leurs importantes surfaces agricoles, sources de gisement de déchets méthanisables comme le lisier, le fumier ou les cultures. Les acteurs du secteur disposent par ailleurs d'aides financières (Ademe et Plan biogaz, par exemple).

Mais ces mêmes acteurs (agriculteur, élu, opérateur de méthanisation, organisme consulaire, etc.) rencontrent de nombreux obstacles. En 2015, le cabinet d'étude E-Cube indiquait qu'environ un projet de méthanisation sur trois n'avait pas abouti et que 94 % des projets connaissaient des aléas financiers.

Les contraintes réglementaires peuvent également retarder la mise en œuvre d'un projet et avoir des répercussions financières lourdes. Il faut enfin considérer « l'acceptabilité » de tels projets, une dimension souvent peu ou mal abordée par les entrepreneurs.

Manifestation contre l'unité de méthanisation aux Établières





Manifestation contre l'unité de méthanisation aux Etablières, sur la commune de la Roche-sur-Yon (Ouest-France).

« Je n'ai rien contre la méthanisation mais... »

La méthanisation provoque indéniablement son lot de crispations chez les riverains, et plus globalement chez les habitants des communes concernées. Parmi les arguments d'opposition : les mauvaises odeurs, le bruit, le risque d'explosion, l'augmentation du trafic routier, la dévalorisation immobilière des propriétés autour du site ou encore le risque d'invasion de mouches.

Ces craintes sont parfois justifiées, mais parfois amplifiées et même fantasmées ; le risque de mauvaises odeurs, par exemple, reste très limité puisque de nombreuses installations prévoient la construction d'un bâtiment à air filtré là où les déchets seront stockés.

Que ce soit justifié ou non, les conséquences d'une telle mobilisation peuvent être lourdes : à la Roche-sur-Yon en Vendée (manque de transparence, installation prévue trop proche d'un lotissement) ou encore à Anthon dans l'Isère (dimensionnement trop important, risque de mauvaises odeurs), les projets ont dû être abandonnés.

Voilà que la méthanisation est à son tour touchée par le « nimbyisme », ce néologisme venant de l'acronyme *not in my back yard* (« surtout pas chez moi ») cher aux Anglo-saxons. Comme les éoliennes, la méthanisation est source de conflits à l'échelle locale du fait de son caractère innovant.

Qu'est-ce que le NIMBYSME ?



Le « nimbyisme » vu par les Belges (Edora, 2015).

L'acceptabilité sociale, clé du problème ?

Ce manque de communication autour des projets de méthanisation – que les riverains peuvent interpréter comme un manque de transparence, une volonté de leur « cacher quelque chose » – est souvent pointée du doigt. On constate cependant que des réunions d'information et des visites d'unités de sont organisées plus régulièrement.

Soulignons ici que la réglementation en vigueur sur l'installation d'une unité de méthanisation en France exige que le digesteur – c'est-à-dire la cuve qui produit le biogaz – soit situé au minimum à... 50 mètres d'une habitation ! On peut donc aisément comprendre les inquiétudes des riverains résidant à cette distance, et notamment les craintes de dévalorisation immobilière.

Alors, pourquoi ne pas revoir ce seuil métrique et l'augmenter ? Pourquoi ne pas baisser, voire éliminer, le seuil des 30 tonnes de matières traitées par jour qui n'exige pas, en deçà de cette limite, un enregistrement ou une autorisation en vue d'un classement ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement), et donc une information du public obligatoire ?

Le développement de la méthanisation en France passe aujourd'hui par une meilleure communication de ses bénéfices environnementaux et des contraintes existantes auprès du public.



Unité de méthanisation située en Normandie. Naskeo Environnement, Author provided

agriculture climat énergie gaz à effet de serre énergies renouvelables transition énergétique déchets élevage
sols méthanisation biogaz